



REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement complète le règlement de la course de cote Régional

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE COTE D'ALBATRE

Organise les 26 & 27 Aout 2017 une compétition automobile National de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

19ème Course de Côte Nationale V.H.C d'Etretat Bénouville

Cette épreuve compte pour : Le **CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE DE NORMANDIE 2017**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale de Normandie sous le N° 45 en date du 27/06/2017 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° 761 en date du 27/07/2017

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Article 1.1p. Officiels :

Président du Collège des Comm.Sportifs.	M. WICO Michel	Licence 1303 / 2204
Commissaires Sportifs du Collège	M. LEVAVASSEUR Francis M. CHAMPROBERT Sylvain	Licence 1318 / 5849 Licence 1308 /18483
Commissaire Sportif	M. PATIN Jean-Pierre	Licence 1303 / 4183
Directeur de Course Directeur de Course Adjoint	M. CARTERON Michel M. DUMAS Jean-Pierre	Licence 1308 / 8442 Licence 1303 /11888
Commissaire Technique Responsable B Commissaire Technique Adjoint B Commissaire Technique Adjoint C Commissaire Technique Adjoint C Commissaire Technique Adjoint C	M. BALLENGHIEN Francis M. SALENNE Jacques M. BOGEMANS Christophe M. BOGEMANS Yann M. GUILLEUX Patrick	Licence 1303 / 5641 Licence 1306 / 18219 Licence 1308 / 44924 Licence 1308 / 44922 Licence 1308 / 55340
Chargé des Commissaires de Route	M. DEUIL Sébastien	Licence 1308 / 113016
Chargé des Relations Concurrents	Mme. MAWDSLEY Myriam M. MAWDSLEY Joachim	Licence 1303 / 11115 Licence 1303 / 15063
Chronométrateur Arrivée et Classements Chronométrateur Départ	M. VOISIN Raphaël M. JEGOU Pascal	Licence 1308 / 211834 Licence 1308 / 3899
Chargé mise en place des Moyens	M.DUQUESNE Henri	Licence 1308 / 147386
Médecin Responsable	M. WADJA Alex	

1.2p. HORAIRES

- Clôture des engagements le **mardi 22 Août 2017 à minuit** (Date du cachet de la poste faisant foi)
- Publication de la liste des engagés le **vendredi 25 Août 2017**
- Vérifications administratives le **samedi 26 Août 2017 de 09h00 à 12h30** à Etretat, Place de la Mairie.
- Vérifications techniques le **samedi 26 Août 2017 de 09h15 à 12h45** à Etretat, Place de la Mairie
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **samedi 26 Août 2017 à 13h30**
- Briefing des Commissaires le **samedi 26 Août 2017 à 13h30** à Etretat, Place de la Gare

- Essais non chronométrés le **samedi 26 Août de 14h00 à 15h00**
- Essais chronométrés le **samedi 26 Août 2017 de 15h15 à 16h30**
- Un Briefing écrit sera remis à chaque pilote lors des vérifications administratives
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à **16h35**

Course :

- 1ère montée : le **samedi 26 Août 2017 de 16h45 à 18h30**
- seconde montée immédiatement après la **Première montée** de la course de côte régionale
- troisième montée immédiatement après la **Deuxième montée** de la course de côte régionale

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- Affichage des résultats provisoires après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
- Remise des prix le **dimanche 27 Août 2017 à 19h00** à Bénouville Ferme Léger ou à Bénouville, salle de la Mairie suivant la météo

Réunions du collège des commissaires sportifs

Réunion 1 le **samedi 26 Août 2017 à 13h00** à Bénouville ferme Léger
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège

ARTICLE 2P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

- Le nombre de voitures admises est fixé à 90
- Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes **aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures")**.
- Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Classic de Compétition. N-A-B (J1)
- Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 3P. SECURITE

- Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et de la FFSA.
- Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.
- Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 4P. PUBLICITE

- Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

ARTICLE 5P. LICENCES

- Voir réglementation générale

ARTICLE 6P. ASSURANCES

- Voir règlement standard Courses de Côte

ARTICLE 7P. PARCOURS

- Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

- Voir règlement de l'épreuve régionale ou le règlement standard courses de côtes sauf les frais de participation qui sont fixés à 280 euros réduits à 140 euros avec publicité de l'organisateur
- Date de clôture des engagements : le **mardi 22 Août 2017 à minuit**, (date du cachet de la poste faisant foi).
- Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 40 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors prévenus immédiatement de cette décision.
- Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ère et de la 10ème page du PTH
- Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement aux adresses suivantes :

Rallygt Association
20 Impasse Major Howard
14600 Honfleur
TEL 06-51-77-62-54 FAX 09-89-03-24-34
Email : rallygt@rv14.fr

ARTICLE 9P. CONTROLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets

ARTICLE 10P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de la course de support

ARTICLE 11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

11.1P. DISPOSITIONS GENERALES

- Conforme au règlement standard Course de Côte.

11.2P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

11.2.1P. Ordre de départ

- Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve régionale s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

11.2.2P. Essais

- **Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.**

11.2.3P. Carburants – Pneumatiques – Equipements

- Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

11.2.4P. Numéros de course

- Voir règlement particulier de l'épreuve régionale ou règlement standard courses de côte

11.2.5P. Echauffement des Pneumatiques

- Conforme au règlement standard Course de Côte.

11.2.6P. Conférence aux pilotes (briefing)

- Un briefing écrit sera remis à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

11.2.7P. Pénalités

- Conforme au règlement standard Course de Côte.

11.2.8P. Classements

Pour les essais chronométrés

- Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

- La compétition se disputera trois manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.
- Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.
- Il ne sera pas établi de classement scratch. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.
-

A l'issue de la dernière montée de course, les véhicules seront considérés en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC. Ceux-ci devront être sur les bâches et non chargés dans les remorques ou camions.

- Les classements seront établis de la façon suivante :
- Un classement séparé pour chacune des groupes 1, 2, 3, 4, 5, 6/7, 8/9
- Un classement séparé pour les voitures **des groupes N, A, B, Classic qui ne devront jamais figurer au classement du Championnat de France de la Montagne VHC.**

ARTICLE 13P. PRIX

- Tous les concurrents classés seront récompensés

ARTICLE 14P. DISTRIBUTION DES PRIX

Elle aura lieu le **dimanche 27 Août 2017 à 19h00** à Bénouville ferme Léger ou à la salle de la mairie de Bénouville (Selon la météo).